

Face à la multiplication des déprogrammations, défendre la liberté de création et de diffusion

Pas une semaine ne passe sans que de nouveaux cas de déprogrammations ne soient signalés. Qu'il s'agisse de la menace d'annulation de la saison du Théâtre de Vanves ou de la décision du maire de Castres de déprogrammer le spectacle « Passeport » d'Alexis Michalik, ces situations interrogent profondément la place accordée aujourd'hui au spectacle vivant dans notre société. Plus encore, c'est un signal très préoccupant sur l'état de notre démocratie.

Ces décisions, souvent brutales, interrogent : les œuvres et les artistes sont-ils des objets que l'on jette au gré des humeurs politiques, surtout après un changement de majorité ?

La liberté de création exige que la culture ne soit pas soumise à des revirements arbitraires. Annuler un spectacle du jour au lendemain, c'est fragiliser l'écosystème de la création, la prise de risque des entrepreneurs culturels, mais c'est aussi mépriser le public, privé d'une offre diversifiée et exigeante.

La liberté de création et de diffusion n'est pas un principe abstrait, elle est protégée par la loi LCAP du 7 juillet 2016. Elle protège et encadre la liberté de création, de diffusion et de programmation, et oblige l'Etat et les collectivités territoriales, dans son Art.3, à faire de même (« *Dans l'exercice de leurs compétences, l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics veillent au respect de la liberté de programmation artistique.* »)

Scène Ensemble et Ekhoscènes, syndicats représentatifs des professionnels du spectacle vivant, le rappellent : la culture est un droit, pas un privilège. Les élus ont le devoir de garantir sa pérennité, dans le respect des équipes artistiques et des publics. Un changement de politique culturelle se construit dans la durée, par le dialogue, pas par la censure déguisée.

Nous appelons l'ensemble des élus, des professionnels et des citoyens à la plus grande vigilance et souhaitons que ces situations puissent être examinées dans le cadre d'un débat public serein et constructif, à la hauteur des enjeux démocratiques qu'elles soulèvent.

À propos d'Ekhoscènes :

Ekhoscènes, organisation patronale du spectacle vivant privé, premier syndicat de la branche, rassemble plus de 500 entreprises – producteurs de spectacles, exploitants de salles, directeurs de théâtres, diffuseurs, organisateurs de festivals, cabarets et compagnies de cabarets – dans toute leur diversité : PME, micro-entreprises, indépendants et groupes. Ekhoscènes accompagne ses membres dans un écosystème en mutation, défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et œuvre pour la liberté de création ainsi que le rayonnement des scènes en France et à l'international. À la fois force de représentation, lieu d'échange et espace de soutien, Ekhoscènes porte haut la voix des entrepreneurs du spectacle vivant privé, entre passion, audace et esprit collectif.

Contact presse :

Elise Lalanne Larrieu
elalanne@bonafide.paris
+ 33 7 60 56 78 65

À propos de Scène Ensemble :

Scène Ensemble est la deuxième organisation professionnelle de la branche des entreprises artistiques et culturelles.

Scène Ensemble rassemble toutes les structures des arts de la représentation ayant vocation à exercer des missions de service public de la culture, quels que soient leur statut, leur dimension, leur discipline, leur esthétique et leur forme.

Scène Ensemble s'attache à porter haut la voix de ses adhérentes et adhérents : scènes permanentes, festivals et équipes artistiques. En fédérant les engagements, les réseaux et les compétences, nous devenons plus forts !

Contact presse :

Mathilde Beau
mathilde@agence-initiale.fr
+ 33 7 66 42 22 41